



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-cinquième session

Genève, 27 juin 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Le rapport de l'année en cours sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique porte sur la période de mai 2016 à avril 2017. Il décrit l'impact des travaux de la CNUCED sur le développement de l'Afrique dans les lignes d'action ci-après : a) transformation de l'économie ; b) lutte contre les vulnérabilités et renforcement de la résilience ; c) amélioration de la compétitivité ; d) renforcement du multilatéralisme ; e) autonomisation des populations et investissement dans leur avenir.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Faits marquants	3
A. Quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	3
B. Bureau régional de la CNUCED pour l’Afrique.....	4
II. Résultats et impact des activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique.....	5
A. Transformer l’économie des pays africains	5
B. Lutter contre les vulnérabilités des pays africains et renforcer leur résilience.....	7
C. Améliorer la compétitivité des pays africains	10
D. Mettre le multilatéralisme au service des pays africains.....	15
E. Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir	17
F. Ressources financières allouées à l’Afrique	18

Introduction

Le présent rapport décrit et illustre, à l'aide d'exemples spécifiques, l'impact des travaux de la CNUCED sur le développement de l'Afrique dans les lignes d'action ci-après : a) transformation de l'économie ; b) lutte contre les vulnérabilités et renforcement de la résilience ; c) amélioration de la compétitivité ; d) renforcement du multilatéralisme ; e) autonomisation des populations et investissement dans leur avenir.

I. Faits marquants

A. Quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. La CNUCED a apporté plusieurs contributions essentielles, dans le cadre d'un grand événement de portée internationale, à savoir la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue du 17 au 22 juillet 2016 à Nairobi*, qui contribuera à la définition des politiques mises en œuvre en Afrique. Les principales manifestations en lien avec l'Afrique, organisées pendant la Conférence et dont les résultats auront un impact sur le programme de travail de la CNUCED en Afrique et sur le continent, sont exposées ci-dessous :

a) **Forum mondial de l'investissement.** Le Forum mondial de l'investissement a organisé les réunions de haut niveau ci-après sur les thèmes énumérés ci-dessous :

i) **Accords internationaux d'investissement.** Plus de 40 ministres, négociateurs en chef d'accords internationaux d'investissement, parlementaires et autres parties prenantes ont participé à cette réunion. Les réformes d'accords internationaux d'investissement engagées à l'échelle mondiale ont été examinées ;

ii) **Promotion de l'investissement.** Cette réunion, axée sur l'investissement dans les infrastructures et les technologies de l'information et de la communication (TIC), a rassemblé plus de 300 cadres d'organismes de promotion des investissements, chefs d'entreprise et autres représentants du monde de l'investissement, dont 200 responsables de plus de 30 pays africains ;

iii) **Investissement en Afrique de l'Est et promotion de l'investissement dans le développement urbain.** Cette réunion a porté sur la mobilisation d'investissements étrangers directs (IED) aux niveaux régional et local.

b) **Forum mondial sur les produits de base.** Les participants au septième Forum mondial sur les produits de base, intitulé « Produits de base : briser les chaînes de la dépendance », ont estimé que l'augmentation des éléments locaux dans les industries extractives, l'établissement de liens entre les exploitations familiales et les marchés et la diversification des exportations au profit de produits autres que les produits de base étaient des stratégies qui pouvaient rendre les pays en développement moins tributaires des exportations de produits de base. Une séance spéciale consacrée au rôle que pouvait jouer le gaz naturel dans le bouquet énergétique de l'Afrique a abouti à une table ronde ministérielle sur les stratégies et politiques spécifiques que les pays africains pouvaient appliquer pour mettre les produits de base au service de la croissance et du développement. Cette séance a réuni environ 250 participants, dont une majorité (71 %) de personnes venant d'Afrique ;

c) **Promotion du tourisme comme moteur d'une croissance qui profite à tous et d'un développement durable en Afrique.** Cette manifestation organisée en partenariat avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, dans le cadre du Forum mondial sur les services, a été l'occasion de recenser les mesures susceptibles de faciliter le développement du tourisme, à savoir la déréglementation des

* On trouvera des informations complémentaires sur la quatrième session de la Conférence à l'adresse <http://unctad14.org/fr/pages/home.aspx>.

services aériens, la libre circulation des personnes, la levée des interdictions de voyager et l'adoption du passeport panafricain ;

d) **Facilitation du commerce des services.** À l'occasion de cette manifestation, également organisée dans le cadre du Forum mondial sur les services, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la CNUCED a coordonné un débat sur le commerce des services, particulièrement apprécié en raison de l'intérêt accordé au rôle des services dans les négociations commerciales, les services ne bénéficiant généralement que d'une attention limitée dans ce domaine ;

e) **Intégration de la facilitation du commerce dans les stratégies d'intégration régionale.** Cette réunion parallèle, axée sur l'intégration régionale en Afrique, a rassemblé environ 200 personnes des secteurs public et privé, ainsi que des représentants d'organisations régionales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ;

f) **Promotion de la transformation structurelle de l'Afrique.** En partenariat avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la CNUCED a organisé cette réunion de haut niveau axée sur les principaux défis et possibilités pour le continent ainsi que les ressources requises pour promouvoir une transformation structurelle. Plus de 200 personnes y ont participé.

B. Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique

2. Le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique joue un rôle important en renforçant le dialogue et la coopération entre la CNUCED, la Commission de l'Union africaine et les gouvernements africains en matière de négociations commerciales et régionales. Depuis sa création en 2015, il vise à renforcer l'obtention effective de résultats en matière de développement et leur impact, et à répondre aux besoins de la Commission de l'Union africaine et de ses États membres pour les aider à faire du commerce un outil propice au développement durable. Le Bureau régional, qui dirige l'assistance technique fournie sur demande par la CNUCED, aide les pays à renforcer leurs capacités commerciales. Ses principaux domaines d'intervention sont, notamment, la zone de libre-échange continentale, la facilitation du commerce, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et l'investissement, ainsi que l'appui à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et à des pays africains.

3. La contribution du Bureau régional aux travaux de la CNUCED sur le commerce en Afrique comprend ce qui suit : a) collaboration permanente entre la CNUCED et la Commission de l'Union africaine et fourniture d'un appui technique à la Commission et à ses États membres dans le contexte de la zone de libre-échange continentale, notamment par l'élaboration de projets de modalités pour les négociations sur les biens et les services ; b) développement des connaissances concernant les éléments liés au commerce qui sont négociés dans le cadre de la zone de libre-échange continentale, par le biais de programmes de formation sur la coopération en matière de réglementation, les mécanismes de règlement des différends liés à la zone de libre-échange continentale, l'intégration régionale et la zone de libre-échange continentale ; c) fourniture d'un appui technique et consultatif au Département du commerce et de l'industrie et au Département des affaires économiques de la Commission sur le commerce, l'industrie, le développement des PME, la facilitation du commerce et l'investissement ; d) fourniture d'un appui permanent aux communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de la stratégie régionale relative à la zone de libre-échange continentale, ainsi que dans le commerce des services, le droit et la politique de la concurrence, l'investissement et la facilitation du commerce.

4. Le Bureau régional a établi des partenariats avec plusieurs entités commerciales (Investment Arbitration Africa, Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie), organisations de femmes (Ethiopian Women Traders) et organisations de jeunes, en vue de répondre à différentes questions liées au commerce.

II. Résultats et impact des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

A. Transformer l'économie des pays africains

5. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, la CNUCED formule des recommandations concrètes pour aider les pays africains à transformer leur économie en vue d'accélérer le développement durable et de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale.

6. En ce qui concerne le reclassement des pays les moins avancés (PMA), la CNUCED a présenté le *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : le processus de reclassement et au-delà – tirer parti de la dynamique*, en décembre, au Lesotho, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, et en février 2017, au Sénégal. Les principaux messages et conclusions du rapport ont été présentés pendant les opérations de lancement. Le rapport adhère à la notion de reclassement dynamique et met l'accent sur les stratégies de reclassement « optimisées », destinées à jeter les bases d'un processus durable de développement une fois passée l'étape du reclassement. Selon le rapport, les politiques relatives à la transformation rurale, les politiques industrielles, les politiques pour la science, la technologie et l'innovation, la finance, les politiques macroéconomiques, la création d'emplois et l'égalité des sexes font partie intégrante de toute stratégie de reclassement « optimisée ».

7. Concernant le financement et la viabilité de la dette en Afrique, la CNUCED a lancé le *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique (la dynamique de la dette et le financement du développement en Afrique)*, le 21 juillet 2016, dans 17 pays africains simultanément, y compris à l'occasion de la quatorzième Conférence. Le rapport examine certaines questions qui occupent une place fondamentale dans la problématique de la dette intérieure et extérieure de l'Afrique, et donne des conseils sur le délicat équilibre à trouver entre les différentes modalités de financement de la dette et la viabilité de la dette globale. Le rapport analyse l'endettement international du continent et le poids grandissant de la dette intérieure comme solution de financement du développement. Il examine également les sources de financement complémentaires et leurs incidences sur la dette. De nombreuses délégations ayant participé à la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, tenue en septembre 2016, ont accueilli avec satisfaction les travaux de recherche et d'analyse contenus dans le rapport et ont relevé l'actualité de ce dernier dans le contexte des objectifs de développement durable.

8. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé une série d'ateliers de formation en Afrique pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des parties prenantes africaines (décideurs, négociateurs commerciaux, société civile et entrepreneurs) afin de leur permettre de tirer parti des possibilités offertes par le secteur des services et le commerce des services.

9. Afin de renforcer les capacités des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales dans les négociations sur le commerce des services, il est essentiel que les services soient productifs et efficaces pour garantir, voire accroître, la compétitivité du secteur, élément fondamental pour la transformation de l'économie en Afrique. La CNUCED a organisé en mai 2016 la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, qui a permis de recenser les bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques, des règlements et des mécanismes institutionnels, ainsi que dans les négociations commerciales, les services, le commerce et le développement. Les domaines nécessitant des efforts supplémentaires étaient, notamment, les services et la diversification, les initiatives relatives à l'accès préférentiel aux marchés de services, la collecte de données sur les services, l'économie numérique/le commerce électronique et le commerce de services de TIC, l'inclusion financière et la coopération transfrontière en matière de réglementation, ainsi que les normes internationales sur les services.

10. Dans le cadre de l'appui offert en permanence aux communautés économiques régionales, la CNUCED a organisé en juillet à Abuja, une séance de formation sur le commerce des services à l'intention de fonctionnaires chargés des questions commerciales des États membres de la CEDEAO, de représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes du secteur des services. L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des directions de la CEDEAO qui ont une influence sur les négociations relatives au commerce de services, ainsi que des principaux acteurs du secteur privé, et d'améliorer la capacité des fonctionnaires chargés des questions commerciales à prendre part et à contribuer effectivement aux négociations sur les services dans la région de la CEDEAO. Un examen de la politique de la CEDEAO en matière de services a été engagé. Il servira d'appui à la formulation et la conduite des négociations sur la zone de libre-échange continentale dans la région.

11. La CNUCED mène des activités dans ses trois grands domaines d'action (recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus) en vue d'aider les pays africains à tirer parti de la technologie et de l'innovation ainsi que des investissements intérieurs et étrangers pour stimuler la transformation structurelle de leur économie.

12. La CNUCED s'emploie à mettre l'investissement au service de la transformation structurelle grâce aux examens de la politique d'investissement. Ces examens aident les pays africains à attirer des investissements étrangers directs en fournissant des études diagnostiques des cadres juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement, propres à chaque pays, et en déterminant les aspects à améliorer. Pendant la période considérée, la CNUCED a examiné le Code de l'investissement du Bénin, préparé un examen de la politique d'investissement de la Gambie et entamé l'examen de la politique d'investissement de Maurice. Des rapports sur la mise en œuvre du processus d'examen concernant le Bénin et le Botswana ont été publiés.

13. La CNUCED met la technologie au service de la transformation de l'économie en Afrique, en procédant à l'examen des politiques de TIC, dans le but d'aider les pays à tirer parti des possibilités offertes par les TIC pour renforcer la compétitivité, promouvoir la croissance économique et encourager la transformation structurelle. En 2016, la CNUCED a entrepris d'examiner les politiques de TIC au Rwanda. À partir d'un examen similaire mené en 2015 et d'une évaluation globale du commerce électronique, la CNUCED a appuyé l'élaboration par l'Égypte en 2016 de sa première stratégie nationale relative au commerce électronique. L'Égypte a présenté son rapport sur cette stratégie en mars 2017.

14. La CNUCED s'efforce d'atteindre des objectifs qui visent à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir des stratégies commerciales et des stratégies de production respectueuses de l'environnement, notamment en faveur de l'économie verte, au moyen d'examens nationaux en matière d'économie verte. Pendant la période considérée, la CNUCED a procédé à de tels examens au Maroc, en Éthiopie, à Madagascar et au Sénégal. Ces examens encouragent le développement de l'économie verte et stimulent la création d'emplois et les perspectives d'exportation, tout en contribuant au développement durable.

15. Grâce aux examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, la CNUCED aide les pays à renforcer leurs capacités dans ces domaines en vue d'améliorer les capacités de production et de transformer l'économie. À la demande du Ministère rwandais du commerce, de l'industrie et des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, la CNUCED a procédé en 2016 à un examen des politiques du pays. Deux consultations nationales ont été menées en novembre et décembre 2016 pour débattre des résultats de l'examen et de l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation dans la stratégie de développement globale du pays, ainsi que de l'application de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation pour promouvoir le développement économique. Les conclusions de l'examen en question seront présentées à la vingtième session de la Commission de la science et la technique au service du développement, en mai 2017.

B. Lutter contre les vulnérabilités des pays africains et renforcer leur résilience

16. La CNUCED aide les pays africains à lutter contre les vulnérabilités découlant de leur dépendance à l'égard des produits de base et à trouver des moyens d'augmenter la valeur ajoutée des activités économiques liées à ces produits, notamment aux produits agricoles.

17. S'agissant des recommandations de la CNUCED fondées sur la recherche, on peut citer à titre d'exemple l'étude consacrée aux fausses facturations sur les produits de base dans les pays en développement : les cas du Chili, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Zambie. Les résultats de cette étude ont révélé l'incidence et l'ampleur que peuvent avoir les fausses facturations dans les exportations de produits de base provenant des pays en développement, en particulier d'Afrique, soulignant ainsi le véritable problème que posent la fuite de capitaux et les flux financiers illicites dans ces pays.

18. La CNUCED a soumis au Conseil du commerce et du développement un rapport sur l'industrie du cacao et les chaînes de valeur mondiales qui portait sur la production du cacao dans les principaux pays d'Afrique de l'Ouest. Les principales recommandations adressées aux gouvernements étaient les suivantes : a) améliorer le droit de la concurrence pour combattre les regroupements excessifs dans le secteur du cacao ; b) renforcer les organisations d'agriculteurs ; c) améliorer la transparence du marché afin de renforcer la position des petits agriculteurs et des PME dans les chaînes de valeur mondiales du cacao.

19. La CNUCED a consacré l'édition 2016 de la série *Coup d'œil sur les produits de base* à l'or. Il y est question de l'exploitation de nouvelles mines d'or dans plusieurs pays, dont nombre de pays en développement qui n'ont pas accès à des informations sur les moyens d'exploiter et de commercialiser leurs réserves d'or. En outre, l'exploitation minière faisant partie du secteur informel dans les pays en développement, les décideurs africains accordaient désormais un intérêt croissant à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle compte tenu de ses incidences sur les moyens de subsistance, les conditions de travail et l'environnement. Les recommandations formulées dans le rapport indiquaient aux gouvernements comment ils pouvaient améliorer la gouvernance du secteur de l'or et lutter contre l'utilisation de produits chimiques dangereux dans l'extraction de ce métal précieux, pratique courante dans les opérations d'extraction artisanales et à petite échelle.

20. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Renforcement de la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de resserrer les liens entre le développement et le secteur extractif », la CNUCED a organisé en 2016 plusieurs ateliers de renforcement des capacités, au Congo et au Tchad. L'objectif de ces ateliers était d'échanger des informations avec les acteurs des secteurs extractifs et d'améliorer les compétences des acteurs du secteur privé de façon à leur permettre de participer effectivement à la chaîne de valeur des ressources minérales.

21. En collaboration avec le COMESA, la CNUCED met en œuvre en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe le projet intitulé « Amélioration de la valeur ajoutée des produits dérivés du coton en Afrique australe et en Afrique de l'Est ». Pendant la période considérée, la CNUCED a demandé la réalisation d'études de fonds sur ces quatre pays, et a effectué des missions de préparation en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

22. Afin de renforcer l'accès aux informations relatives au marché des produits de base, le portail Internet Infocomm, plateforme d'échange d'informations de la CNUCED, diffuse des informations objectives et actualisées sur les denrées agricoles. En 2016, la CNUCED a mis à jour les caractéristiques de 11 denrées agricoles essentielles en Afrique (banane, cacao, noix de coco, café, coton, gomme arabique, mangue, huile de palme, ananas, fèves de soja et thé) dans trois langues (anglais, espagnol et français).

23. La CNUCED contribue à réduire la vulnérabilité des pays africains par rapport à l'endettement en leur fournissant des services consultatifs techniques ciblés sur la gestion de la dette dans le cadre de son programme d'assistance technique SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) qui aide les pays en développement et les PMA, dont

22 pays africains, à renforcer leur capacité de gérer leur dette de manière efficace et durable. Durant la période à l'examen, le programme a aidé : a) la République centrafricaine, le Soudan et le Togo, à améliorer la comptabilisation de la dette ; b) le Gabon et le Soudan, à établir des calendriers de validation des données de la dette dans les bureaux nationaux compétents ; c) l'Angola et la Côte d'Ivoire, à mettre au point des statistiques nationales sur la dette et des examens du portefeuille de la dette. L'Angola a bénéficié d'un appui pour assurer l'intégration du SYGADE dans son système public de gestion financière.

24. La CNUCED met actuellement en œuvre un projet sur la gestion réglementaire et institutionnelle de la dette souveraine pour renforcer les capacités des décideurs de cinq PMA dans ce domaine, dont la Mauritanie et le Togo. En juillet, elle a tenu des consultations avec des représentants de la Mauritanie et du Togo pour discuter de la prochaine étape du projet. Des visites d'étude seront organisées une fois que les pays auront atteint un stade plus avancé dans l'élaboration de leur cadre réglementaire et institutionnel.

25. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené au Togo et en Zambie des missions dans le cadre de l'initiative de la facilité de gestion de la dette en partenariat avec la Banque mondiale, et appuyé la mise en œuvre et le financement de projets d'assistance technique pour la gestion de la dette en Afrique en collaboration avec l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement.

26. La CNUCED prête son concours aux pays africains pour se préparer à négocier la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Pendant les réunions du Forum de Paris, tenues en novembre 2016, elle a souligné qu'il était nécessaire que la communauté financière internationale continue d'appuyer le suivi de la dette des pays africains, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

27. Plusieurs responsables de haut niveau d'Afrique subsaharienne ont participé à une table ronde ministérielle sur le thème « Réévaluer la viabilité de la dette en fonction de l'économie actuelle – les risques, les vulnérabilités et les moyens d'action », organisée pendant la quatorzième session de la Conférence afin d'examiner la question des risques que ferait peser un ralentissement économique ou un retournement des flux de capitaux privés pour la viabilité de la dette et la forte croissance de la région.

28. *Le Rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement, 2016 : la transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue* fournit des orientations aux pays africains sur la manière de lutter contre les vulnérabilités découlant de la mondialisation et du système financier international. Dans son chapitre premier, le rapport examine le ralentissement de la production économique mondiale et du commerce international, ainsi que l'évolution récente des marchés de produits de base et des flux internationaux de capitaux vers les pays en développement, et souligne leur incidence sur les sous-régions de l'Afrique. Notant que la plupart des pays et régions en développement, y compris l'Afrique, n'ont pas réussi à réduire sensiblement leur retard de revenu par rapport aux pays développés, le rapport met l'accent sur le fait que des politiques industrielles dynamiques peuvent faciliter le déplacement de l'emploi des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture, vers des secteurs de services industriels et modernes à plus forte productivité. Il montre également que l'intégration régionale en Afrique peut élargir le marché des produits manufacturés et contribuer à la modernisation et à la diversification de l'économie.

29. La CNUCED aide les pays africains vulnérables, tels que les PMA et les pays en développement sans littoral, à surmonter leur vulnérabilité et à accroître leur résilience aux chocs. Par exemple :

a) Dans le cadre du projet visant à renforcer les capacités de certains PMA d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques, la CNUCED a organisé à Entebbe en octobre 2016 un deuxième atelier afin de valider son manuel sur l'accroissement et la diversification des exportations halieutiques ougandaises. Cent seize experts et hauts responsables ougandais, ainsi que des pêcheurs des deux sexes (presque le tiers des participants étaient des femmes) ont bénéficié d'une formation aux normes internationales en matière de sécurité et de qualité des produits alimentaires, à la

diversification des exportations et à l'aquaculture. L'appui offert par la CNUCED a été jugé opportun et précieux. Dans une lettre adressée au Secrétaire général de la CNUCED, la Direction ougandaise des ressources halieutiques a remercié la CNUCED pour son appui constant et ses conseils visant à mettre à profit les possibilités offertes par le secteur halieutique ougandais. À la suite de la validation du manuel, la Direction des ressources halieutiques a demandé à la CNUCED d'organiser, à l'intention des décideurs, un atelier de suivi sur les conséquences politiques des questions traitées dans le manuel ;

b) L'accès à l'énergie est essentiel pour la croissance économique et le développement durable. Dans le cadre des efforts déployés pour éliminer les obstacles entravant l'accès à l'énergie, la CNUCED a appuyé la participation de cinq pays en développement sans littoral, dont le Botswana et la République-Unie de Tanzanie, à un séminaire de haut niveau tenu à Vienne sur l'accès rapide à l'énergie durable dans tous les pays en développement sans littoral au moyen de partenariats innovants. La CNUCED a organisé une manifestation parallèle intitulée « Contribution de l'énergie au renforcement des capacités de production, à la diversification des produits de base et à la promotion de la transformation structurelle de l'économie dans les pays en développement sans littoral », qui portait sur les obstacles entravant l'accès à l'énergie – un des principaux obstacles à la réalisation du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de l'objectif de développement durable relatif à l'énergie durable pour tous. Les stratégies et partenariats susceptibles de créer des possibilités d'investissement et de commerce dans le domaine de l'énergie au profit des pays en développement sans littoral ont été abordés.

30. La CNUCED offre un appui technique aux PMA africains en vue de faciliter leur sortie de cette catégorie. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie à cet égard, la CNUCED a participé en 2016 aux missions suivantes :

a) À la demande du Gouvernement équato-guinéen et sur l'invitation du bureau extérieur du PNUD, la CNUCED a mené en juillet une mission technique et consultative à Malabo, en vue de sensibiliser les décideurs aux principales questions relatives au reclassement et aux possibilités et défis que la Guinée équatoriale pourrait rencontrer une fois qu'elle sera sortie de la catégorie des PMA, en juin 2017 ;

b) En octobre 2016, une mission du système des Nations Unies, coordonnée par le PNUD et réunissant la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'équipe de pays des Nations Unies, a organisé à Luanda à l'intention de décideurs un atelier pour examiner les questions relatives à la sortie de l'Angola de la catégorie des PMA. Outre les questions techniques et méthodologiques liées aux processus de reclassement, les éventuelles répercussions qui pourraient en découler durant la période suivant le reclassement ont également été examinées. Les recommandations ci-après ont été adoptées pendant la réunion : création d'un comité national chargé des questions relatives au reclassement du pays, composé d'un comité de travail interministériel et d'un comité technique national ; élaboration d'un cadre de suivi commun pour garantir une stratégie de reclassement efficace ; nécessité d'établir un nouveau plan de développement national ainsi qu'une feuille de route (ou stratégie de transition), destinés à guider le programme de l'Angola pour la croissance et le développement, avant la sortie du pays de la catégorie des PMA, en 2021.

31. La CNUCED contribue, par ses initiatives en faveur du commerce et de l'environnement, à sensibiliser les pays africains à la nécessité de trouver des moyens pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter. En tant que membre d'un groupement composé du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du PNUD, de l'International Emissions Trading Association, du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, la CNUCED appuie une conférence annuelle qui propose un programme complet aux concepteurs de projets et aux décideurs sur les dernières possibilités d'investissement, de financement et de développement relatives aux changements climatiques. Elle mènera en Angola des activités de renforcement des capacités, financées par l'Union européenne.

32. La CNUCED offre des conseils et une assistance technique sur les règles d'origine et l'accès au marché afin de renforcer l'utilisation des préférences commerciales. S'efforçant sans relâche de renforcer les compétences et les connaissances des décideurs des PMA en matière d'accès aux marchés en franchise et hors contingent, de règles d'origine et de dérogation concernant les services, la CNUCED a fourni un appui en vue de déterminer les intérêts commerciaux du groupe de PMA de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de garantir leur participation effective aux réunions de cette organisation. En mai, elle a aidé plusieurs PMA à formuler le mandat du sous-comité de l'OMC pour les PMA, et a élaboré des tableaux sur les lignes tarifaires concernées par l'Accord de partenariat transpacifique pour plusieurs PMA africains. En septembre 2016, des PMA africains ont participé à une séance de formation du personnel d'encadrement sur la négociation et l'élaboration de règles d'origine.

C. Améliorer la compétitivité des pays africains

33. La CNUCED contribue à améliorer la compétitivité des pays africains en les aidant à accroître l'efficacité de leur appareil étatique et à renforcer les synergies entre l'État et les marchés, notamment en élaborant de nouveaux cadres réglementaires et juridiques, en revoyant les cadres existants, en organisant des séminaires de sensibilisation et en mettant au point des outils adaptés aux besoins des clients.

34. Grâce aux activités qu'elle mène dans le domaine du droit et des politiques de la concurrence, la CNUCED contribue à améliorer le fonctionnement des marchés et des États africains. Au cours de la période considérée, elle a aidé l'Autorité éthiopienne de la concurrence et de la protection du consommateur à élaborer des directives sur la protection du consommateur et les pratiques commerciales déloyales, et a dispensé une formation sur le droit de la concurrence et la protection du consommateur à l'intention des décideurs et des acteurs du système judiciaire.

35. En novembre 2016, la CNUCED a ouvert en Tunisie le Centre régional de documentation et le Centre régional de formation à la concurrence pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et a organisé le premier atelier régional de formation visant à renforcer les capacités des décideurs en matière de concurrence.

36. La CNUCED donne aux pays africains des orientations sur la manière de mettre le commerce au service de la transformation économique et d'améliorer leur politique commerciale en vue de gagner en compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux et de faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. En outre, elle fournit aux pays africains et aux communautés économiques régionales une assistance technique directe en matière de mesures non tarifaires.

37. Les mesures non tarifaires constituent des obstacles au commerce et entravent la contribution que le commerce pourrait apporter au développement durable de l'Afrique. Les pays africains doivent identifier et lever les obstacles techniques au commerce afin d'exploiter la contribution que le commerce peut apporter au développement économique. La CNUCED fournit un appui continu aux pays africains en dispensant des formations pour renforcer les capacités des décideurs africains en matière de mesures non tarifaires. Dans le cadre des efforts déployés pour aider le groupe tripartite COMESA-CAE-SADC à lutter contre les mesures et les obstacles non tarifaires, la CNUCED a organisé un cours à l'intention des bureaux de normalisation de 12 pays (Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zimbabwe), en collaboration avec la Banque africaine de développement, elle les aide à collecter et à informatiser les données sur les mesures non tarifaires, qu'elle incorpore dans sa base de données.

38. La CNUCED a dispensé, d'octobre à décembre, avec le soutien de la Finlande, de la Fédération de Russie et du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour la République-Unie de Tanzanie, un cours en ligne sur l'analyse économique des mesures non tarifaires, qui a été suivi par 23 participants originaires de 18 pays africains.

39. Dans le cadre de ses accords de coopération avec l'Office allemand de coopération internationale et Trade Mark East Africa, la CNUCED contribue à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC dans la CAE. En mai et en juin, elle a organisé dans tous les pays de la CAE des ateliers de formation sur la création de comités nationaux de facilitation des échanges et la mise en œuvre de l'Accord. En juillet, un plan régional de mise en œuvre de l'Accord a été élaboré et un atelier de validation a été organisé. Des réunions de suivi sur la création de comités nationaux de facilitation des échanges ont été organisées pour cinq États membres de la CAE.

40. En 2016, dans le cadre du programme SYDONIA (Système douanier automatisé) plusieurs ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de l'automatisation des procédures douanières ont été organisés à l'intention des administrations douanières et des autorités fiscales nationales. Les efforts déployés visent à assurer la pérennité de SYDONIA et à renforcer les capacités de 27 pays africains afin qu'ils puissent accroître leurs recettes d'exportations et réduire les délais et les coûts de dédouanement. Au cours du dernier trimestre de 2016, la deuxième version du module SYDONIA pour la mesure de la performance a été lancée en Zambie.

41. Pour améliorer la logistique commerciale, la CNUCED, en partenariat avec la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, a organisé en septembre 2016 à Casablanca un atelier de formation de formateurs visant à renforcer les capacités de l'Association des transitaires agréés en douane du Maroc pour que celle-ci puisse élaborer un programme de formation en vue d'aider les transitaires locaux à mieux participer au commerce international.

42. La CNUCED a participé à Bruxelles en novembre 2016 à un séminaire intitulé « L'Afrique et les transports : une coopération mutuellement bénéfique » qui a permis de sensibiliser les décideurs de l'Union européenne aux défis que doivent relever les armateurs européens opérant en Afrique et aux possibilités qui s'offrent à eux. Grâce au Sommet de Lomé sur la sécurité maritime et le développement en Afrique qui s'est tenu en octobre 2016 et au prochain sommet Union européenne-Union africaine qui aura lieu en 2017, la question du transport maritime en Afrique a pris une place plus importante dans les priorités de l'Union européenne. La CNUCED a mis en lumière les principaux enjeux et perspectives du transport de marchandises en Afrique ainsi que les domaines dans lesquels l'Afrique et l'Europe pourraient collaborer.

43. Afin de renforcer les capacités des responsables africains du commerce, la CNUCED a organisé plusieurs ateliers visant à appuyer l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux. Un de ces ateliers s'est tenu en juin au Burkina Faso afin d'examiner l'intégration des politiques commerciales dans le plan à moyen terme du pays, qui a été validé en novembre. En novembre, la CNUCED a organisé un atelier afin d'appuyer la mise en œuvre conjointe par Djibouti et l'Éthiopie d'une matrice d'action sur le transit, les transports et l'Accord sur la facilitation des échanges. Dans le cadre de ses efforts visant à aider la Gambie à atteindre ses objectifs commerciaux, elle a établi deux documents de travail sur la facilitation du commerce.

44. En collaboration avec l'Institut universitaire européen, la CNUCED a organisé en mai un atelier sous-régional afin de soutenir la coordination des matrices d'action des études diagnostiques sur l'intégration du commerce portant sur le transit, les transports et la facilitation des échanges au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Une feuille de route sur les domaines de travail prioritaires a été élaborée. La CNUCED a également mis à jour les études diagnostiques sur l'intégration commerciale financées par le Cadre intégré renforcé en Éthiopie, en Gambie, au Mali, au Niger et au Sénégal.

45. La CNUCED aide les pays à promouvoir leurs produits traditionnels grâce aux indications géographiques et à accroître ainsi la valeur de ces produits. En juin, elle a participé à un atelier technique organisé au Bénin par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de valider la stratégie continentale pour les indications géographiques en Afrique et d'élaborer un plan d'action pour 2017-2022 sur les indications géographiques. Dans le prolongement de cet atelier, elle a dispensé en décembre une formation visant à aider les entreprises et les producteurs

bénois à accroître la valeur des produits traditionnels du pays grâce aux indications géographiques.

46. Le programme Empretec aide les PME d'Afrique à accroître leur compétitivité au moyen d'une série d'interventions ciblées, notamment en facilitant les relations entre les PME et les grandes entreprises. Au cours de la période considérée, il a fourni une assistance à ses 16 centres situés en Afrique. Différentes activités ont été organisées au Bénin, au Cameroun, en Éthiopie et en Gambie entre mai et décembre : des services consultatifs, des ateliers d'orientation et des séminaires fondés sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, des activités de formation à l'intention des chefs d'entreprise et des PME, des formations de formateurs et des activités d'appui aux réseaux et initiatives régionaux. En novembre, des participants de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Cameroun, du Ghana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Swaziland ont participé à un atelier d'orientation sur l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique du Sud.

47. La CNUCED a aidé un certain nombre de pays africains à identifier les possibilités de développer les liens entre les entrepreneurs locaux et les grandes entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'exploitation minière et du tourisme. En tant qu'organisme des Nations Unies qui collabore au projet conjointement mené par la République-Unie de Tanzanie, le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et le Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce, la CNUCED a fourni une assistance technique visant à établir et à consolider les liens entre les producteurs agricoles, les grands transformateurs et l'industrie du tourisme. À l'issue d'un atelier technique sur l'élaboration d'un cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, organisé avec le Secrétariat du Commonwealth en mai 2016 à Dar es-Salaam, la CNUCED a élaboré un rapport portant sur la cartographie et l'évaluation de l'écosystème de l'entrepreneuriat en République-Unie de Tanzanie. Le rapport sert de document de base pour la conception de la stratégie et du plan d'action nationaux en faveur de l'entrepreneuriat, qui seront élaborés en 2017 en collaboration avec la CNUCED.

48. En tant que partenaire clef du Congrès mondial de l'entrepreneuriat, la CNUCED et le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud ont organisé une table ronde ministérielle consacrée au rôle des PME dans l'industrialisation de l'Afrique, ainsi que le quatrième Sommet mondial Empretec, qui s'est tenu en mars 2017 en Afrique du Sud dans le cadre du Congrès. Des ministres du Cameroun, du Mali, du Nigéria et de l'Ouganda ont discuté de leurs programmes et des mesures à prendre pour améliorer l'environnement économique.

49. La CNUCED soutient le développement de l'Afrique en favorisant l'investissement et le développement des entreprises, notamment par la mise en valeur des ressources en vue d'améliorer l'environnement économique. Au cours de la période considérée, la CNUCED a apporté son assistance à 52 pays africains dans le domaine de l'investissement et des entreprises pour les aider à devenir plus compétitifs et à renforcer leur attrait en tant que destinations de l'investissement étranger et de la création d'entreprises. Elle a également fourni un appui technique considérable pour l'organisation de plusieurs conférences et ateliers auxquels ont participé les pays du COMESA et de la SADC.

50. Faisant fond sur son *Rapport sur l'investissement dans le monde de 2009* et en collaboration avec d'autres organisations internationales, la CNUCED a poursuivi ses travaux sur l'application des Principes pour un investissement agricole responsable (élaborés conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale). Au cours de la période considérée, des ateliers sur le sujet ont été organisés au Malawi en mai et en Côte d'Ivoire en novembre.

51. Au cours de la quatorzième session de la Conférence, la CNUCED a lancé le portail mondial élargi des registres du commerce, un guichet unique pour l'enregistrement en ligne des entreprises qui aide les entrepreneurs du monde entier à officialiser leur activité et à participer à l'économie formelle. Les ministres de plusieurs pays, notamment du Cameroun, ont reçu des prix récompensant l'excellence de leurs portails d'information et de leurs guichets uniques en ligne nationaux.

52. La CNUCED aide les pays africains à améliorer leur compétitivité en leur fournissant des outils qui leur permettent d'engager des réformes dans les domaines de la gouvernance et de l'efficacité économique. Différentes composantes du Programme de facilitation du commerce de la CNUCED aident les pays à simplifier et à automatiser leurs règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. La CNUCED fournit également un appui au renforcement des capacités des pays dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

53. Une infrastructure comptable solide étayant une comptabilité de haute qualité dans les entreprises est un facteur décisif pour attirer l'investissement, répartir de maigres ressources et promouvoir l'inclusion financière. Au cours de la période considérée, plusieurs pays africains ont bénéficié de l'appui de la CNUCED en matière de comptabilité et de publication des informations tant financières que non financières (relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance). Plus de 50 participants et experts de 18 pays africains ont assisté à la trente-troisième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui s'est tenue en octobre 2016. Des organisations régionales africaines, notamment la Fédération panafricaine des experts-comptables et l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, y étaient représentées. Des représentants de la Gambie, du Kenya et du Nigéria ont joué un rôle clef, y compris en tant que vice-président de la session.

54. Le système eRegulations du Programme de facilitation du commerce de la CNUCED aide les pays à simplifier et à automatiser leurs règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. Ce système, opérationnel dans 17 pays africains, contribue à accroître la transparence, à renforcer les capacités institutionnelles et à rendre les pays africains plus attrayants pour les investisseurs étrangers. En mai 2016, la CNUCED a mis en place un système eRegistration au Bénin, grâce auquel les processus d'enregistrement des entreprises locales ont été automatisés et rendus accessibles en ligne. Le système a été intégré dans le guichet unique local pour l'enregistrement des entreprises et sera officiellement lancé en avril 2017.

55. La CNUCED a coordonné plusieurs sessions de renforcement des capacités de promotion de l'investissement à l'intention des agences de promotion des investissements africaines, notamment un atelier sur les objectifs de développement durable et la promotion de l'investissement qui a eu lieu à Istanbul en octobre et une réunion spéciale sur la facilitation de l'investissement qui s'est tenue en décembre dans le cadre de la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement. Elle a aussi aidé l'Agence de promotion de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie à mettre en place un système d'enregistrement en ligne qui comporte un répertoire novateur des possibilités d'investissement reproduit au Kenya et dans d'autres pays. Le Kenya a élargi son portail d'investissement, qui sert de point de référence pour les portails commerciaux dans l'ensemble de la région de la CAE.

56. En collaboration avec la Banque islamique de développement et les autorités marocaines, la CNUCED organise un atelier annuel visant à mieux faire connaître les accords internationaux d'investissement aux membres de la Banque. Vingt pays africains ont participé à l'atelier organisé en janvier 2017 qui portait sur les principales questions, difficultés et domaines d'intérêt liés aux accords internationaux d'investissement en faveur du développement durable.

57. En mai, la CNUCED a organisé des ateliers de formation sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie au Bénin (en collaboration avec l'Agence nationale de la propriété intellectuelle) et pour les centres publics de recherche agricole en Éthiopie.

58. En septembre, la CNUCED, en collaboration avec le PNUD et le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, a organisé un atelier pour examiner et valider le projet de cadre consultatif pour la propriété intellectuelle en Afrique du Sud. Elle a également élaboré un rapport consultatif sur la propriété intellectuelle et la production locale de médicaments en Éthiopie, qui contient des recommandations sur l'utilisation ciblée, dans le droit national de la propriété intellectuelle, des flexibilités fournies par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce aux fins de promouvoir le développement de l'industrie pharmaceutique

nationale. Il est prévu d'organiser en avril 2017 un atelier de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle, de la production pharmaceutique et de l'accès aux médicaments à l'intention des PMA membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

59. La CNUCED a contribué à ce que l'Union africaine, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) signent la Déclaration de Nairobi sur l'investissement dans l'accès aux médicaments, qui revêt une importance historique et par laquelle ils se sont engagés à faciliter l'investissement dans la production locale de produits pharmaceutiques en Afrique, en particulier dans la fabrication de médicaments antirétroviraux.

60. En collaboration avec le Centre du commerce international, la CNUCED a fourni des conseils à Maurice et a élaboré une évaluation participative des incidences que la politique de l'innovation pourrait avoir sur la stratégie nationale d'exportation du pays, qui sera adoptée en 2017 en même temps qu'une stratégie intersectorielle de promotion de l'innovation locale pour favoriser les exportations.

61. La CNUCED soutient l'Initiative des bourses pour un investissement durable lancée par l'ONU, qui est une structure d'information entre pairs sur la manière dont les bourses peuvent encourager un investissement responsable pour un développement durable, en améliorant la transparence concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les résultats obtenus. Depuis son lancement en 2009, 60 bourses, dont 13 situées en Afrique, ont participé à l'Initiative, qui a été coorganisée par la CNUCED. Dans le cadre du Forum mondial de l'investissement, les principaux intervenants sur les marchés de capitaux de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Égypte, du Kenya, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont participé à un dialogue sur le programme mondial de mécanismes de financement verts et ont examiné le rôle que les bourses pourraient jouer en faveur du programme.

62. La CNUCED aide les pays africains à créer un environnement propice à l'exploitation des débouchés offerts par les TIC et à utiliser ces technologies pour favoriser la compétitivité commerciale au moyen du commerce électronique. Au cours de la période considérée, elle a présenté une publication portant sur son indice 2016 du commerce électronique B2C, dans laquelle elle souligne qu'il est important d'améliorer les processus transactionnels et logistiques sous-jacents en Afrique afin que les bénéficiaires du commerce électronique ne profitent pas qu'aux populations riches des zones urbaines sur le continent. Bien qu'en 2016, près de la moitié (46 %) des pays du continent aient adopté des lois relatives à la cybercriminalité et que 40 % d'entre eux aient adopté des lois relatives à la protection des données, il demeure essentiel de mener des activités de renforcement des capacités pour appuyer l'application de lois relatives à la cybercriminalité et l'affectation de ressources financières à cette fin.

63. Dans le cadre de l'initiative Commerce électronique pour tous, la CNUCED lancera en avril 2017 une plateforme électronique conçue pour aider les pays en développement et les PMA à obtenir une assistance technique et financière des institutions partenaires afin d'exploiter les possibilités offertes par le commerce électronique. Cette plateforme s'articule autour de sept domaines d'action principaux (les évaluations du commerce électronique, les infrastructures des TIC, les modes de paiement, la logistique commerciale, les cadres juridiques et réglementaires, les compétences en matière de commerce électronique et le financement du commerce électronique).

64. En janvier 2017, les 21 membres de l'initiative, dont la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, ainsi que plus de 25 entités du secteur privé (notamment l'Alliance africaine pour le commerce électronique, Burundishop, Impact Enterprises et Ringier Africa) se sont joints à Business for eTrade Development, la prolongation de l'initiative pour le secteur privé. La Commission de l'Union africaine devrait rejoindre la plateforme en 2017.

65. En ce qui concerne l'économie du savoir, la CNUCED a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des magistrats de Madagascar en mars 2017 afin de faciliter l'application de la loi relative au commerce électronique que le pays a adoptée en 2014.

D. Mettre le multilatéralisme au service des pays africains

66. La CNUCED aide directement les fonctionnaires africains chargés des questions commerciales à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de politique commerciale pouvant permettre à leur pays d'intégrer les systèmes multilatéraux de commerce et d'investissement qui existent au niveau mondial et d'en tirer parti. Elle soutient l'Algérie, l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Tunisie et la Zambie dans l'élaboration de cadres et de stratégies de politique commerciale axés sur les objectifs de développement durable. Au cours de la période considérée, plusieurs réunions ont eu lieu afin de valider les rapports relatifs aux cadres de politique commerciale établis par la CNUCED, notamment en Namibie en mai et en septembre, ainsi qu'en Algérie, au Botswana et en Zambie en septembre. La plupart des pays étant tributaires de l'exportation de produits de base, le soutien qu'apporte la CNUCED en matière d'exportations est principalement axé sur la diversification des produits exportés et la création de valeur ajoutée.

67. À la quatorzième session de la Conférence, la CNUCED a organisé une réunion à l'intention des pays africains afin de favoriser l'échange de données d'expérience et d'enseignements acquis lors de la formulation et de l'application des cadres nationaux de politique commerciale axés sur le développement. Maurice, le Ghana et le Kenya, qui ont fait des progrès considérables dans l'élaboration de leurs cadres de politique commerciale, ont fait part de leurs expériences en commun.

68. Dans le cadre du projet visant à renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance, afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale, la CNUCED a organisé, durant la quatorzième session de la Conférence, une table ronde ministérielle intitulée « Recourir aux mécanismes Sud-Sud pour lutter contre les vulnérabilités et renforcer la résilience – intégration régionale et monétaire et modes de financement novateurs ». Au cours de cette table ronde, les intervenants ont fait part de leurs expériences en matière de mécanismes d'intégration tels que l'appartenance à la zone franc CFA de l'Afrique de l'Ouest, les négociations du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et la création de la Nouvelle Banque de développement et de banques régionales de développement.

69. La CNUCED apporte un soutien indispensable aux pays africains pour faire progresser leurs négociations sur la zone de libre-échange continentale et la zone de libre-échange tripartite. En 2016, elle leur a apporté un appui accru dans leurs négociations sur la zone de libre-échange continentale et a participé à toutes les sessions du forum de négociation de la zone de libre-échange, qui se sont déroulées à Addis-Abeba en mai, octobre et novembre, ainsi qu'à l'ensemble des quatre réunions techniques tenues sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, qui ont eu lieu à Nairobi en mai, juillet, septembre et novembre. La CNUCED a aussi aidé les décideurs à élaborer des projets de textes juridiques relatifs à la zone de libre-échange continentale.

70. La CNUCED a aidé la Commission de l'Union africaine, les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales à se préparer aux négociations sur la zone de libre-échange continentale et, à leur demande, a élaboré deux documents sur les modalités des négociations tarifaires et l'analyse des données tarifaires. Lors des réunions du forum de négociation, plusieurs pays ont fait référence à un document d'analyse de la CNUCED portant sur les modalités des négociations tarifaires en vue de la création d'une zone de libre-échange continentale. Lors d'une réunion du forum de négociation tenue en mars 2017, la CNUCED a fourni un soutien supplémentaire aux États membres afin de les aider à faire un choix éclairé entre les différentes possibilités de réductions tarifaires. À la demande de plusieurs États membres, elle a élaboré un document sur la cartographie des flux commerciaux intra-africains pour examen à cette réunion.

71. La CNUCED a publié six rapports d'analyse ou d'orientation pour soutenir les décideurs et les négociateurs des politiques commerciales africains et d'autres parties prenantes dans leurs travaux techniques sur le commerce intra-africain. Ces rapports concernaient notamment le développement et le renforcement des chaînes de valeur

régionales pour les produits de base agricoles et les produits alimentaires transformés (UNCTAD/WEB/DITC/2016/4) et la promotion de l'intégration panafricaine (UNCTAD/WEB/DITC/2016/5) dans le cadre de la zone de libre-échange panafricaine.

72. La CNUCED a aidé la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à organiser la première Semaine africaine du commerce en novembre 2016. En plus de présenter des exposés sur les mesures et les obstacles non tarifaires touchant l'Afrique ainsi que sur la libéralisation du commerce et ses répercussions potentielles sur les pays africains, elle a organisé, avec la Commission de l'Union africaine, des débats sur l'amélioration, le classement, la collecte et l'évaluation des données relatives aux mesures non tarifaires.

73. La CNUCED a élaboré un document pour aider les ministres des pays de la zone de libre-échange tripartite à définir et à évaluer les manières de mener les négociations sur les services, à la lumière de l'évolution des négociations sur la zone de libre-échange continentale et d'autres considérations.

74. La CNUCED aide les pays africains à accroître leur participation aux négociations de l'OMC. En outre, elle fournit un appui aux pays qui souhaitent adhérer à l'OMC. Par exemple, pour appuyer les négociations commerciales multilatérales, elle fournit aux pays africains une assistance et des conseils sur le traitement spécial et différencié et le commerce électronique ainsi que sur les questions restées en suspens dans le Cycle de Doha portant sur l'agriculture, les services et l'accès aux marchés des produits non agricoles, en préparation de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en décembre 2017.

75. En outre, dans le cadre du soutien continu qu'elle apporte aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la CNUCED a aidé les pays africains à définir des positions de négociation concrètes et à défendre leurs intérêts en matière d'agriculture, de services, d'accès aux marchés pour les produits non agricoles et de traitement spécial et différencié, et a participé à un séminaire de réflexion d'ambassadeurs et d'experts de ces pays ainsi qu'aux consultations de Genève portant sur les négociations commerciales et la zone de libre-échange commerciale, qui ont eu lieu en octobre 2016.

76. Plusieurs pays africains, notamment l'Algérie, les Comores, le Libéria et le Soudan, ne sont toujours pas membres de l'OMC et sont à divers stades du processus d'accession. Afin d'accroître leur participation aux négociations d'accession, la CNUCED a fourni en 2016 un appui consultatif aux décideurs africains des pays accédants pour renforcer leurs capacités en matière de négociation et de politique commerciale.

77. En reconnaissance du rôle que la CNUCED joue pour aider les États membres à accéder à l'OMC, il a été réaffirmé dans le mandat issu du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), adopté lors de la quatorzième session de la Conférence, que la CNUCED devait « poursuivre et renforcer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays en transition avant, pendant et après le processus d'accession de ces pays à l'Organisation mondiale du commerce » (par. 38 x)).

78. En novembre 2016, la CNUCED a participé à la première Conférence internationale multipartite de haut niveau sur la promotion des investissements dans le secteur pharmaceutique dans la CAE, qui s'est tenue à Nairobi. Les recommandations formulées par la CNUCED sur la cohérence des politiques visant à promouvoir la fabrication de produits pharmaceutiques dans la CAE ont été approuvées au cours de la réunion. Par la suite, des conseils sectoriels pour la promotion de la santé et l'industrialisation dans la CAE se sont engagés à favoriser la cohérence des politiques menées aux niveaux régional et national.

79. En collaboration avec l'Institut universitaire européen, la CNUCED a réalisé une étude conjointe portant sur les aspects institutionnels de l'Accord sur la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest.

E. Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir

80. La CNUCED contribue à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes en Afrique en mettant en lumière les conséquences des politiques macroéconomiques africaines sur le plan de la parité et en expliquant les contraintes sociales, structurelles et culturelles qui créent ou perpétuent les inégalités entre les sexes dans des secteurs qui peuvent promouvoir le dynamisme grâce au commerce. En outre, elle entreprend des activités visant à mieux faire connaître les questions liées au commerce et au genre.

81. Dans le domaine de la recherche sur les liens entre le commerce et l'égalité des sexes et l'analyse des politiques en la matière, la CNUCED a élaboré un module de formation comprenant un manuel en deux volumes et un cours en ligne. Cent trente et un participants de 21 pays africains ont reçu des bourses pour participer à la troisième session du cours en ligne en janvier et février 2017. Cette initiative d'enseignement à distance vise à doter les universitaires, les agents de l'État et les acteurs de la société civile des pays en développement et des pays en transition d'outils leur permettant d'analyser la relation réciproque qui existe entre le commerce et l'égalité des sexes et à produire des recommandations de politique générale tenant compte de cette exigence.

82. En réponse à une demande formulée par le secrétariat du COMESA, la CNUCED a lancé en mai 2016 un projet visant à adapter le cours en ligne sur le commerce et la parité à la région du COMESA afin de mieux faire connaître les questions liées au commerce et à l'égalité des sexes dans la région ainsi qu'à aider les décideurs et les autres parties prenantes à intégrer les questions de genre dans leurs programmes et politiques en matière de commerce et d'intégration économique régionale. En partenariat avec le secrétariat du COMESA, la CNUCED organisera des cours adaptés à la région en mai et juin 2017.

83. La CNUCED a fourni un appui financier et un encadrement aux instituts de recherche et aux universités du Cameroun, du Ghana et du Nigéria pour leurs projets de recherche sur le commerce et la parité. Trois documents de recherche ont été achevés en mai 2016.

84. En septembre 2016, la CNUCED, en partenariat avec Trade Mark East Africa, a procédé à une analyse des facteurs qui facilitent ou entravent la participation des femmes au commerce dans la région de l'Afrique de l'Est, qui aboutira à un rapport sur la question. Une campagne de sensibilisation à l'appui de ce travail sera lancée en mai 2017 à Nairobi.

85. Dans le cadre du projet consacré au commerce transfrontalier informel pour l'émancipation des femmes, le développement économique et l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe, qui a été lancé en mars 2016 au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, la CNUCED a entrepris une analyse portant sur les questions suivantes : a) les moyens de faire face à la complexité et à l'opacité des obstacles commerciaux qui freinent les échanges internationaux informels dans un contexte marqué par des accords commerciaux qui se recoupent souvent ; et b) les moyens de tenir compte des particularités du commerce international informel, surtout lorsqu'il concerne les femmes, au moment de penser et de mettre en place, du côté de l'offre, des services propices aux flux commerciaux internationaux.

86. Au cours de la période considérée, la CNUCED a commencé à concevoir une boîte à outils sur le commerce et le genre et un indice qui s'y réfère. La boîte à outils est censée répondre à la question de savoir quelles seraient les conséquences pour les femmes de la mise en œuvre d'une politique commerciale donnée. La réponse à cette question devra permettre d'élaborer des politiques et des mesures d'accompagnement qui contribuent à l'émancipation sociale et économique des femmes. De plus, cette boîte à outils comporte des éléments qui permettront de construire un indice afin de suivre dans le temps les progrès réalisés. L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Kenya est la première mesure qui fait actuellement l'objet d'une analyse, dont les résultats seront communiqués aux pays membres en juin 2017.

87. En mai 2016, la CNUCED a convoqué une réunion intergouvernementale, la Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes, pour mieux faire comprendre les liens entre le commerce et les questions de genre. Les

experts ont réfléchi aux moyens de garantir la cohérence entre la politique commerciale et l'action en faveur de l'émancipation économique des femmes et étudié les méthodes permettant de concevoir et de mettre en œuvre des mesures porteuses de changement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Les participants venaient d'Afrique du Sud, du Burundi, du Cameroun, d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de Mauritanie, de Namibie, d'Ouganda, de République démocratique du Congo et du Sénégal et les intervenants venaient d'Afrique du Sud, d'Éthiopie et du Kenya.

88. La CNUCED fournit un appui technique afin d'aider les femmes à créer et à gérer leurs entreprises et récompense les femmes chefs d'entreprise d'exception qui ont créé des entreprises prospères et des emplois. Par exemple, plusieurs femmes chefs d'entreprise ayant bénéficié du programme de formation à l'entrepreneuriat Empretec de la CNUCED au Bénin, en Gambie, à Maurice, en Ouganda et en Zambie figuraient parmi les 12 finalistes mises à l'honneur lors de la cérémonie de remise des prix de la femme chef d'entreprise, qui a eu lieu en 2016 pendant la quatorzième session de la Conférence. Accordé tous les deux ans, ce prix célèbre les femmes chefs d'entreprise d'exception issues de pays en développement qui ont bénéficié de la formation Empretec et créé des entreprises prospères et des emplois dans leurs communautés.

89. La CNUCED continue de donner aux chercheurs et aux universitaires africains les moyens d'améliorer la qualité de leur enseignement, de leur apprentissage et de leurs travaux de recherche. Par exemple, l'Institut virtuel de la CNUCED renforce l'enseignement et la recherche dans les domaines du commerce et du développement dans les établissements universitaires d'Afrique. En 2016, six universités africaines (l'Institut universitaire de l'entreprise et du développement et l'Institut africain des politiques commerciales au Sénégal, l'Université de Kigali et l'Université Mahatma Gandhi au Rwanda, l'Université de Kibabii au Kenya et l'Université de Port Harcourt au Nigéria) ont rejoint l'Institut virtuel de la CNUCED, faisant de l'Afrique la région qui compte le plus de pays représentés au sein de l'Institut. Ce dernier a dispensé un cours en ligne sur l'analyse économique des mesures non tarifaires et organisé des visioconférences avec des universités en Afrique du Sud afin de présenter les principaux messages des publications phares de la CNUCED.

F. Ressources financières allouées à l'Afrique

90. Le montant total des ressources allouées en 2016 aux projets nationaux, régionaux et interrégionaux d'appui au développement de l'Afrique s'élevait à 17 157 560 dollars des États-Unis (44 % du montant total des ressources), contre 14 583 363 dollars en 2015 (40 % du montant total), 10 425 656 dollars en 2014 (27,5 % du montant total) et 9 312 149 dollars en 2013 (23 % du montant total).
